

Andabidia (*)

Dans un fort intéressant article de la *Revue internationale des études basques*¹ publié sous le titre de *Significación jurídica de algunos ritos funerarios del país vasco*, Bonifacio de Echegaray notait²: «tampoco me decido, por ahora, ni siquiera a presumir que la práctica de que trato³ sea exclusivamente nuestra, pues no he podido explorar aún las costumbres que en ocasiones idénticas a las que aquí las determinan se observan en otros países de topografía semejante a la de la tierra vasca». Et de citer les appellations basques et castillanes *andabide*, *gorputzbide*, *korputzbide*, *kurtze(ko)bide*, *gurutzbide*, *eleizbide*, *elizbide*, *erribide*, *auzotegikobide*, *difuntuenbide*; *camino de la iglesia*, *camino de anteiglesia*, *camino de insignias*, *camino sacramental*, *camino de sepulcro*, etc., avec, dans chaque cas, les secteurs lexicaux correspondants. Moins explicites sont les dictionnaires: sauf erreur, Lhande ne fait aucune allusion à cette notion et Azkue ne cite que *andabide*, avec référence à la servitude *non aedificandi* correspondante.

Nous croyons être maintenant en mesure de satisfaire rétrospectivement la curiosité manifestée par Bonifacio de Echegaray. *En fait la coutume n'est pas spécifiquement basque*, il s'en faut même de beaucoup.

En Gascogne, C. Daugé a observé⁴ que «pour les baptêmes, les mariages et les enterrements on suit encore, en beaucoup de lieux, le chemin traditionnel appelé *camín glesiau*, chemin de l'église, ou *camín mortau*, chemin mortuaire. Que ces chemins soient publics ou privés, qu'ils soient en mauvais état alors que d'autres s'offrent plus pratiqués, cette tradition fait loi en ces circonstances». En Gascogne centrale, au XIXe siècle, se manifeste parfois, dans les cadastres, l'expression «chemin des morts», notion alors devenue si obsolète qu'on la trouve aussi transcrite sous la forme «chemin des Maures» comme si les Sarrasins étaient passés par là. Le souvenir du

(*) *anda* = civière, brancard à cercueil. Cf. gasc. *lant*, même sens, de lat. *amite*, proparoxyton.

1 avril-juin 1925, p. 205 et suiv.

2 *ibidem*, p. 209.

3 la servidumbre *iter ad sepulcrum*.

4 *Le mariage et la famille en Gascogne d'après les proverbes*, Aire sur-Adour, chez l'auteur, t. 3, 1930, p. 284.

camín mourtau est également attesté en Haute-Garonne⁵, ailleurs encore⁶: *camí dei morts* en Périgord, *vieux chemin* du Ruffécois (Charente), Pyrénées-orientales, Gironde, Creuse, Limousin, Sologne, Flandre, Hainaut et surtout Bretagne.

Au sujet de cette dernière province, remarquablement conservatrice des moeurs et traditions populaires, «les enterrements, écrit A. Van Gennep, ne doivent pas suivre les routes charetières qui traversent les champs et, en Cornouaille, quelque impraticable que soit le chemin ordinaire, c'est celui qu'il faut suivre, car c'est depuis un temps immémorial le chemin des morts, *streat ann Ankou* et les fils doivent passer par où ont passé les pères. Cet usage a souvent nui à la viabilité du pays, les conseillers municipaux s'étant plus d'une fois opposés à ce qu'on perçât de nouvelles communications plus commodes et plus directes qui eussent fait supprimer les routes des morts». La même incommode servitude est attestée aussi, par exemple, en Périgord «où chaque village et toute maison isolée a son chemin des morts» et où la traversée d'un terrain par un convoi funèbre engendrait un handicap non moins insurmontable qu'en Bretagne.

La fréquence et la prédominance des désignations à base sémantique «chemin mortuaire» témoignent en faveur du fait qu'à l'origine un tel chemin servait essentiellement aux convois funèbres et de manière accessoire seulement à d'autres types de convoi.

* * *

Mais il y a mieux encore. La notion de chemin mortuaire privilégié se retrouve un peu partout dans le monde, au sein des ethnies archaïques, bien que revêtant des formes diverses.

En Angola, «quand le corps du chef est transporté au lieu de sépulture consacré, il faut que le convoi se fasse en ligne droite. Toutes les cases situées sur le parcours sont démolies (cf. la servitude, citée ci-dessus, *non aedificandi*, qui prévient une telle éventualité)⁷.

En Amérique «les Mayas, pourtant christianisés, marquent à la craie le sentier qui mène du tombeau à l'ancienne demeure afin que le défunt n'oublie pas le chemin du foyer au moment où l'enfant qu'il doit animer est sur le point de naître»⁸.

5 Emile ESPAGNAY, *Notes historiques et archéologiques sur Cazères*, Toulouse, Ed. Privat, 1911, p. 15.

6 A. VAN GENNEP, *Manuel de folklore français contemporain*, I, 2, 733 et 739 sqq.

7 ELISEE RECLUS, *Nouvelle géographie universelle*, t. 13, p. 370.

8 *Idem*, t. 17, p. 252.

ANDABIDIA

A Bornéo, chez les Niadjous, «dès que les cadavres sont étendus dans le cercueil, ils partent pour l'autre monde sous la conduite d'un *sangsang*, passant un pont qui commence à la maison mortuaire et aboutit au séjour des morts»⁹.

Quant aux Juifs fidèles à la tradition, ils évitent de construire des maisons à étages en encorbellement de crainte de contracter toute souillure émanant d'un convoi funèbre susceptible de passer sous les parties en surplomb.

* * *

Cette référence à la notion de pureté (la femme, comme le mort, est réputée impure un peu partout dans le monde, notamment en certaines circonstances), nous la retrouvons dans les parages euskariens où la tradition ressemble singulièrement à celle observable en Gascogne. B. de Echegaray écrit en effet, entre autres¹⁰: «en Lazcano, la mujer que asiste a la Misa de purificación *post mortem* [autrement dit aux Relevailles] acude al templo por el gurutze-bide de su casa». Or chacun sait que les Relevailles ne sont qu'une simple coutume et ne sont pas canoniquement imposées (elles n'ont d'ailleurs rien de spécifiquement chrétien, bien au contraire). C'est la force de résistance de croyances païennes qui a assuré leur survie en milieu évangélicisé. Il est donc probable que *l'andabide* 1.^o procède d'un rituel immémorial comme son homologue breton et que 2.^o il se réfère à la dialectique, non moins immémoriale, du pur et de l'impur, ce dernier étant à éviter ou, à défaut, à limiter dans son champ d'expansion.

H. POLGE

⁹ *Le tour du monde*, 1^{er} semestre, 1862, p. 147, col. 2, i. f.

¹⁰ *art. cit.*, p. 210.

